

Présidence du Gouvernement Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Annexe 1 – Note explicative sur le processus d'évaluation et de sélection des projets de recherche

Appel à propositions 2019 pour le financement de projets de recherche dans le domaine de l'extrémisme violent

Toutes les propositions de projets de recherche soumises par les demandeurs seront évaluées selon les étapes et critères décrits ci-après :

Etape 1 : ouverture, vérification administrative et contrôle de l'éligibilité

La vérification de l'éligibilité est basée sur les **pièces justificatives** demandées dans le cadre des présentes lignes directrices. Elle consiste en l'examen de la conformité entre la déclaration du demandeur et les pièces justificatives fournies par ce dernier. Toute pièce justificative manquante ou toute incohérence entre la déclaration du demandeur et les pièces justificatives pourra conduire sur cette seule base au rejet de la demande.

L'éligibilité du demandeur et du projet de recherche sera vérifiée sur la base des **critères** (voir conditions de participation) établis dans ces présentes lignes directrices. Si une des informations demandées fait défaut ou est incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette seule base et ne sera pas évaluée.

Après la session d'ouverture et la vérification administrative, le PNUD enverra un *e-mail* à tous les demandeurs, leur indiquant si leur projet a été recommandé pour la suite de l'évaluation.

Etape 2 : évaluation des demandes par 2 expert.es externes

Deux **expert.es externes et indépendant.es** réaliseront l'évaluation des dossiers de candidature présélectionnés à l'issu de la phase de vérification administrative. Les demandes complètes seront évaluées au regard de leur qualité, sur la base des critères d'attribution et d'évaluation (pertinence, méthodologie, faisabilité/efficacité, valorisation) de la grille d'évaluation ci-après.

Les **expert.es travailleront de manière séparée et indépendante** ; chacun.e aura la responsabilité d'évaluer l'intégralité des dossiers de candidature soumissionnés et le PNUD opèrera la moyenne des scores attribués au sein d'un tableau d'évaluation agrégé.



Grille d'évaluation du formulaire de demande et de ses annexes :

Rubrique	Note maximum
1. Pertinence	25
1.1 : Alignement aux thématiques des lignes directrices	10
1.2 : Analyse de la problématique de recherche	5
1.3 : Prise en compte de la dimension genre	5
1.4 : Analyse des risques (sensibilité de la thématique)	5
2. Méthodologie	25
2.1 : Clarté des questions et hypothèses de recherche	10
2.2 : Pertinence de l'étude de cas	5
2.3 : Clarté de la méthodologie et adéquation des outils de recherche	5
2.4 : Intégration d'une approche pluridisciplinaire dans la question de recherche	5
3. Faisabilité et efficacité	30
3.1 : Clarté et faisabilité du plan de travail	5
3.2 : Compétences scientifiques de l'équipe de recherche	10
3.3 : Rapport coût/efficacité (budget)	10
3.4 : Accès aux sources d'information	5
4. Valorisation	20
4.1 : Potentiel de réplication des résultats de recherche dans d'autres contextes (transférabilité)	5
4.2 : Intégration d'une stratégie multi-acteurs à travers un partenariat public et/ou privé	5
4.3 : Clarté du processus de rétroaction des résultats aux sujets de recherche (appropriation)	5
4.4 : Potentiel d'incitation à l'action (utilité pratique)	5
TOTAL	100

Après l'évaluation des demandes complètes par les 2 expert.es externes, un **tableau agrégeant les scores** attribués par chaque évaluateur.rice à chaque demande sera établi, et une moyenne des 2 notes sera attribuée à chacun des projets de recherche. Si l'écart des notes attribuées par chacun.e des 2 expert.es pour une même proposition dépasse 15 points, une nouvelle évaluation de la demande sera réalisée par les 2 expert.es sur requête du PNUD.

Le tableau agrégé des notes reprendra l'ensemble des demandes classées par ordre décroissant d'après leur score. Les **demandes ayant obtenu le meilleur score seront présélectionnées** pour être évaluées par le comité de pilotage (étape suivante).

Chaque demande fera l'objet d'une **fiche d'évaluation** intégrant le score pour chaque critère et les remarques qualitatives justifiant la note attribuée, proposant une analyse critique des problématiques de recherche soulevées, et formulant des recommandations quant au plan de travail suggéré.



Etape 3 : réunion du comité de pilotage

Les demandes présélectionnées seront présentées devant un comité de pilotage lors **d'un panel de sélection** à l'issu duquel les membres du panel présents évalueront les propositions selon la même grille d'évaluation susmentionnée, en se fondant sur l'évaluation (score et remarques qualitatives) des 2 expert.es externes.

La composition du panel veillera à associer des représentant.es de *la Direction générale de la recherche scientifique* (MESRS), de la CNLCT, de la *Coopération suisse* et du PNUD, avec l'éventuelle participation des expert.es externes (évaluateur.rices) comme membres observateurs.

Les demandes ayant obtenu le meilleur score seront provisoirement sélectionnées jusqu'à l'épuisement du budget prévu pour le présent appel à propositions. Une liste de réserve sera en outre établie suivant les mêmes critères.

Etape 4 : notification de la décision du comité de pilotage aux demandeurs

Les demandeurs seront avisés par écrit de la décision prise par le comité de pilotage au sujet de leur demande et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Etape 5 : réunions d'affinement des projets de recherche

Chaque demandeur participera à des entretiens individuels avec le comité de pilotage en vue de faciliter une compréhension commune des projets de recherche, de **discuter et de valider le plan de travail**. En se fondant sur les remarques qualitatives des fiches d'évaluation fournies par les 2 expert.es externes, ces réunions d'affinement se déroulement à travers une revue de la problématique et des questions/hypothèses de recherche, de la méthodologie développée, de l'efficacité du plan de travail et du potentiel de valorisation des recherches.

Etape 6 : Cérémonie de signature et de lancement des projets de recherche

La sélection des 10 projets de recherche retenus sera sanctionnée par une **cérémonie officielle** de signature des contrats et/ou conventions de partenariat en présence des représentant.es du MESRS, de la CNLCT, du PNUD et de la Coopération suisse.

Première étape de la phase de suivi, l'atelier de lancement intègrera les présentations détaillées de chaque projet de recherche sélectionné en vue d'ouvrir un débat sur les problématiques de recherche soulevées et de favoriser la **mise en relation avec une communauté d'expert.es** réunissant les chercheur.es et praticien.nes de la prévention de l'extrémisme violent.

